

Droit Individuel à la Formation

Par **patricia12**, le **25/04/2007** à **10:23**

Bonjour,

Je ne sais pas si le droit de la formation se trouve à votre programme, mais je me permets de vous signaler, pour ceux que cela intéresserait, qu'il existe un tout nouveau forum de discussion consacré exclusivement au Droit Individuel à la Formation, plus communément appelé DIF (ce dispositif a été mis en place par la loi du 04 mai 2004, provisoirement codifié aux articles L933-1 et suivants du code du travail du moins pour le DIF-CDI-Pour le DIF-CDD, c'est L.931-20-2).

Mal écrits, ces textes posent de très nombreux problèmes d'interprétation intéressants pour de jeunes juristes comme vous.

Ce forum est animé par des professionnels.

Vous le trouverez à l'adresse suivante : www.le-dif-en-questions.fr

Cordialement

Patricia))) Image not found or type unknown